

COMMUNE DE FORGUES

Département de la Haute-Garonne

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 Septembre à 8h 45, le Conseil Municipal de la Commune de Forgues, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gabriel ARAGON, Maire.

Présents : Gabriel ARAGON, Fabrice DUJARDIN, Isabelle CHARLES, Lionel HUGUES, Florence IRATÇABAL, Marie-Claire ROBERT, Claude MÉDOUS.

Absents : Holger SCHAAK, Christiane LABORIE, Claire MATHIEU, Sébastien ARBOUSSET

Secrétaire de séance : Fabrice Dujardin est élu secrétaire.

Ordre du jour : Rencontre avec le Foyer Rural de Forgues

Pour le Foyer Rural sont présents : Benoît Bergès (Président), Mélissa Boucher (Secrétaire), Anaïs Ségaillat (Trésorière), Séverine Caillis, Olivier Pondi.

Cette rencontre a pour objectif de clore tout débat concernant les événements survenus lors du dernier repas de rue, et de définir les bases d'une collaboration sereine pour l'avenir.

En l'absence d'archives relatives au fonctionnement du foyer rural, transmises par l'ancienne équipe municipale, le conseil municipal souhaite établir des repères clairs et partagés, dans un esprit de continuité et sans remettre en cause le travail accompli précédemment.

Le conseil municipal rappelle que l'objectif des foyers ruraux est de créer et organiser des animations culturelles, éducatives, artistiques, sociales, sportives et de loisir permettant de resserrer les liens et la solidarité entre les habitants du village .

L'exercice des foyers ruraux est calqué sur la période scolaire, soit du 1^{er} septembre, au 31 août.

Une assemblée générale doit se tenir chaque année au mois de septembre, pour le renouvellement du bureau. Seuls les détenteurs de la carte d'adhérent des foyers ruraux, peuvent participer au vote.



Préalablement au vote doivent être présentés :

- Le rapport moral de l'année écoulée,
- Le bilan financier, avec justificatif du relevé bancaire à la clôture des comptes,
- Les projets à venir

Les subventions municipales seront attribuées ponctuellement, en fonction des activités proposées et des besoins identifiés.

Pour les prestations importantes, notamment les repas organisés dans ce cadre, les modalités de prise en charge seront définies en amont et pourront, lorsque cela sera pertinent, être réglées directement par la mairie. Le solde des comptes de la fête locale 2026 sera versé la semaine prochaine.

Une réflexion sera menée collectivement sur la participation financière, éventuelle, des habitants au repas de Noël, jusqu'à présent entièrement offert aux villageois. Il conviendra donc d'examiner les modalités les plus adaptées afin de préserver cet événement tout en assurant un financement équilibré et transparent. Les animations tout au long de l'année, étaient notamment financées par les activités et les bénéfices du foyer rural.

Les membres du foyer rural ont fait part de leurs difficultés à mobiliser des bénévoles. Trois conseillers municipaux se sont proposés comme référents pour les accompagner : Claude, Florence et Fabrice.

Le foyer rural définira le coût, des cartes d'adhésion obligatoires pour chaque bénévole, notamment ceux de la bibliothèque.

La possibilité d'ouvrir le petit café, un jeudi soir par mois, sera également étudiée afin de proposer des activités et des moments de convivialité aux habitants.

Enfin, il a été rappelé que Monsieur le Maire, au-delà de sa connaissance ancienne de la commune et de ses habitants, exerce désormais des responsabilités liées à sa fonction, notamment en matière de police municipale. Les échanges avec lui doivent donc s'inscrire dans un cadre respectueux et tenir compte des responsabilités attachées à sa fonction.

Nous remercions l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à cette réunion.

La séance est levée à 10 h

Le Maire,
Gabriel ARAGON

Le Secrétaire de séance,
Fabrice Dujardin

